

Appel de fonds

Juillet - 2025

Copropriété : #PM C176 - PM - C176 - SDC LE ONZE

128 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77430 - CHAMPAGNE SUR SEINE

Copropriétaire : Mle PIGEON Magalie

Lots : 0010, 0087

Contact : Madame Magalie PIGEON

Votre Syndic : Agence SID

30 rue Paul Seramy
77300 - Fontainebleau
copro@manda.fr | 0160966532

MLE PIGEON MAGALIE
C/O MME PIGEON
CHEMIN DE COULAYRO
34390 OLARGUES
FRANCE

Fontainebleau, le 3 juillet 2025

Madame Magalie PIGEON, vous trouverez dans ce document le récapitulatif du dernier appel de fonds.

Note d'information : Le service comptabilité répond à vos appels les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 16h30, et le vendredi de 14h00 à 16h00.

DATE	OPÉRATIONS	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
SOLDE PRÉCÉDENT				-2 735.95 €
01/07/2025	Appel de fonds N°1/4 - Provisions sur charges courantes	148.75 €	0.00 €	-2 884.70 €
01/07/2025	Appel de fonds N°1/4 - Provisions fonds de travaux	7.43 €	0.00 €	-2 892.13 €
TOTAL À RÉGLER À LA COPROPRIÉTÉ				2 892.13 €

MONTANT À RÉGLER : 2 892.13 € | AVANT LE : 13/07/2025 | RÉF. : ADF-20250701-3482-083222

► Modalités de règlement

Bénéficiaire : PM - C176 - SDC LE ONZE

Référence : ADF-20250701-3482-083222

Par virement bancaire

IBAN : FR76 1010 7003 2700 7545 8396 752
BIC : BREDFRPP

Par prélèvement bancaire

Vous êtes éligible au prélèvement bancaire. Pour l'activer, contactez votre syndic.

► Accès à votre extranet

Madame Magalie PIGEON, pour consulter votre situation en détail, rendez-vous sur votre extranet :

<https://copro.manda.fr/> avec votre courriel magaliep@gmail.com

Copropriétaire : Mle PIGEON Magalie
Réf : ADF-20250701-3482-083222
A régler avant le : 13/07/2025

Montant : 2 892.13 €
A l'ordre de : PM - C176 - SDC LE ONZE
A envoyer à : Agence SID, 30 rue Paul Seramy, 77300 - Fontainebleau - FRANCE

8€ Coupon à joindre impérativement à votre chèque

► **Relevé de compte** depuis le début de l'exercice comptable

DATE	OPÉRATIONS	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
Exercice 2024/2025				
01/07/2024	A nouveau 01/07/2024	1 458.99 €	0.00 €	-1 458.99 €
01/07/2024	Appel de fonds N°1/1 - Provisions sur charges courantes	148.75 €	0.00 €	-1 607.74 €
01/07/2024	Appel de fonds N°1/1 - Provisions fonds de travaux	7.44 €	0.00 €	-1 615.18 €
06/08/2024	Facture privative - PEROLLE & SOUBIE-NINET - .	474.21 €	0.00 €	-2 089.39 €
19/09/2024	Facture privative - SID - VACATION SUIVI CONTENTIEUX DOSSIER PIGEON	89.00 €	0.00 €	-2 178.39 €
01/10/2024	Appel de fonds N°2/4 - Provisions sur charges courantes	148.75 €	0.00 €	-2 327.14 €
01/10/2024	Appel de fonds N°2/4 - Provisions fonds de travaux	7.43 €	0.00 €	-2 334.57 €
30/11/2024	Facture privative - SID - Dossier jur n° 7078649058 Mois : 11/2024 - SDC LE ONZE / PIGEON - Recouvrement --- - Suivi du dossier transmis à un huissier (art.9.1) : (Temps passé : 60 min - Temps facturé : 60 min) --- réf. fact. interne : 7946550609	89.00 €	0.00 €	-2 423.57 €
01/01/2025	Appel de fonds N°3/4 - Provisions sur charges courantes	148.75 €	0.00 €	-2 572.32 €
01/01/2025	Appel de fonds N°3/4 - Provisions fonds de travaux	7.43 €	0.00 €	-2 579.75 €
01/04/2025	Appel de fonds N°4/4 - Provisions sur charges courantes	148.75 €	0.00 €	-2 728.50 €
01/04/2025	Appel de fonds N°4/4 - Provisions fonds de travaux	7.45 €	0.00 €	-2 735.95 €
Exercice 2025/2026				
01/07/2025	Appel de fonds N°1/4 - Provisions sur charges courantes	148.75 €	0.00 €	-2 884.70 €
01/07/2025	Appel de fonds N°1/4 - Provisions fonds de travaux	7.43 €	0.00 €	-2 892.13 €
SOLDE POUR LES LOTS : 0010, 0087				-2 892.13 €

► **Budget de la copropriété** et le détail de votre part

Les montants de votre part copropriétaire sont issus d'une série de calculs pouvant entraîner des arrondis. Il est possible que ces montants s'écartent de quelques centimes par rapport à vos attentes (et ce qu'affiche votre calculette).

	BUDGET	PART TOTALE DES LOTS
Provisions de charge courantes - Exercice 2025/2026		
► 99 - CHARGES COMMUNES - 17 sur 1000	35 000.00 €	595.00 €
► 10 - CHARGES SPECIALES BATIMENT - 18 sur 1000	0.00 €	0.00 €
TOTAL - PROVISIONS DE CHARGE COURANTES	35 000.00 €	595.00 €
Fonds de travaux - Exercice 2025/2026		
► 99 - CHARGES COMMUNES - 17 sur 1000	1 750.00 €	29.75 €

► Synthèse de vos appels dont part exigible le 01/07/2025

LOTS : 0010, 0087	DÉJÀ APPELÉ	RESTE À APPELER	VOTRE APPEL
TOTAL - PROVISIONS DE CHARGE COURANTES - EXERCICE 2025/2026	-	595.00 €	148.75 €
TOTAL - FONDS DE TRAVAUX - EXERCICE 2025/2026	-	29.75 €	7.43 €
TOTAL SUR VOTRE APPEL - EXIGIBLE LE 01/07/2025			156.18 €

Ce total vient s'ajouter à votre balance avant appel

Rappel obligatoire de l'article 10 du décret de 17 Mars 1967 :

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.